

La lettre de Montauroux et du canton

EDITO

L'association « Le Clos » a tenu son Assemblée générale annuelle le 18 février 2006. A la suite de quoi le Conseil d'administration s'est réuni pour élire un nouveau Bureau, composé de 6 personnes :

Présidente : Françoise Giordano

Vice-présidents : Guy Coursimault, Christian Cauvy (délégué au quartier des Estérets)

Secrétaire : Joël Koenig

Trésorier : Christophe Portmann, Trésorière adjointe : Priscille Ayala-Bressan

Voilà maintenant 5 ans que notre association existe. Elle compte aujourd'hui près d'une centaine d'adhérents et se propose de poursuivre ses actions en faveur du débat citoyen et du droit à l'information sur l'ensemble des thèmes importants ayant trait à la vie de Montauroux et des autres villages du canton de Fayence : accès à la culture, vie économique et sociale, éducation, cantines scolaires, transports collectifs, logements sociaux, grands équipements, eau, assainissement, réseaux routiers, aménagement et mobilier urbain, développement territorial, environnement et cadre de vie,

Pour cela, sans a priori et en toute indépendance à l'égard des pouvoirs économiques, politiques ou médiatiques, « Le Clos » continuera à faciliter l'exercice de la démocratie avec et par les citoyens :

En poursuivant la publication de « La lettre de Montauroux » qui est diffusée 4 fois par an à 3000 exemplaires sur l'ensemble du territoire du canton;

En favorisant l'information, le débat, la réflexion collective et la responsabilisation de tous par le biais de réunions de quartiers ou d'autres manifestations au plus près des préoccupations des habitants ;

En procédant à des études, recherches, analyses, ou en prenant en compte les expériences d'autres collectivités, afin de replacer les réflexions à un niveau plus global et moins partisan ;

En organisant des rencontres favorisant le lien social, et notamment un pique-nique au printemps et un vide-grenier à la rentrée ;

En intervenant directement auprès des collectivités pour empêcher une certaine pratique de l'exercice du pouvoir public préjudiciable à la transparence et à la démocratie et pour lutter contre les inégalités, la précarisation ou l'exclusion dans le domaine social et culturel ;

En mettant en œuvre des projets d'information et de sensibilisation des jeunes aux questions touchant à la gestion municipale et cantonale.

Nous vous remercions pour votre soutien et l'intérêt que vous portez à nos actions.

Le Bureau

Conseil municipal de Montauroux 24/3/06

Vu l'ordre du jour, notamment le vote sur la communauté de communes, j'ai tenu à assister au CM de Montauroux. Après avoir pris connaissance des statuts, la délibération sur la communauté de communes fut votée à l'unanimité.

Je voudrais faire le commentaire suivant sur ce Conseil Municipal. Étant donnée sa composition (4 élus de la liste arrivée en second lors des dernières élections) les débats s'organisent le plus souvent entre des membres de cette liste non majoritaire et le Maire et ses principaux adjoints, tandis que les autres élus participent peu aux échanges

Je suis resté un peu sur ma faim d'observateur attentif, car j'aurais aimé qu'un débat plus approfondi et plus large ait lieu sur des questions importantes qui furent évoquées:

acquisition et maîtrise du foncier communal pour logements "sociaux",
TPU et Intercommunalité,
transfert de compétences,
travaux en régie et enlèvement des ordures ménagères...

Au lieu de cela on a passé trop de temps à mon avis à s'interroger sur le pourquoi de changements d'affectations dans les états comptables. La comptabilité administrative n'a rien à voir avec la comptabilité des entreprises, au point qu'il est quasiment impossible pour le non administratif de s'y reconnaître. Le caractère confus des réponses données à la plupart des questions en est la preuve. Il aurait fallu que le comptable soit là...

Pierre Ratcliffe

L'association "le clos" et ses membres adressent une pensée toute particulière aux familles et aux amis de Vianey et de Loïc, deux enfants du canton, disparus tragiquement le 22 février dernier

Etes-vous au courant des projets concernant la Place du Clos ???

« *Le fondement éthique d'un mandat de représentation c'est le respect du représenté* »¹

Participant assidu des réunions du **Conseil municipal de Montauroux**, je dois constater que les commissions municipales et extra municipales ne sont jamais convoquées (ou presque) depuis 5 ans et, donc, que les conseillers municipaux se voient imposer lors du Conseil les décisions qui ont été préparées et prises en amont, sans concertation de l'ensemble des élus.



Pour preuve la séance du **2 mars 2006** au cours de laquelle les élus du groupe non majoritaire ont demandé que le Vice-président de la commission Travaux veuille bien convoquer une réunion sur l'aménagement de la place du Clos :

« *On nous parle de projets de transformation et les membres de la commissions Travaux ou de la commission Urbanisme/ Environnement ne sont ni informés, ni invités à participer* ».

Le Maire répond que, concernant la place du Clos, **il y a déjà 5 projets**.

« *En qualité d'élus, membres de ces commissions, nous demandons à être consultés. Nous proposons en outre que la population soit associée à ce projet de transformation de la place du Clos, lieu d'importance pour tous (anciens, familles, boulistes, commerçants, etc. ...)* ».

Le Maire répond que si l'on demande à la population de se prononcer sur chaque projet on n'en sortira pas et « *nous avons été élus pour se charger de l'ensemble de ces affaires* » (Sic)

Alors quand on lit dans la **Charte de l'éthique de l' élu local** que :

« ... l' élu reste à l'écoute et en concertation permanentes avec la société civile dont il enregistre les préoccupations et les propositions. » ... ou que « ... l' élu doit motiver toute décision d'intérêt général en la portant à la connaissance du public. », ...

... Quand on croit, comme nous, que le travail de concertation, basé sur une représentation des habitants et sur leur implication dans les domaines concernant la vie de leur village, vient appuyer et compléter le pouvoir délibératif du Conseil municipal dont les élus municipaux sont les garants, ... et que la nécessaire mise en débat public de l'ensemble des décisions est la marque d'un comportement éthique des élus à l'égard de la population, ...

... Alors, oui, on peut s'interroger sur le comportement « éthique » de notre maire et, par là même, craindre pour la **démocratie** dans notre cher village.

Ema Prune

Jean-Pierre Worms, Sociologue, ancien élu et député- président de la Fonda

PIQUE NIQUE CITOYEN

Dimanche 14 Mai

Stade du Défens à Montauroux

Apportez vos paniers

Apéritif offert par Le Clos



Les "Sites" communaux

Notre canton vit à l'heure d'internet. Toutes les communes ont fait le pas, chacune dispose d'un site.

Malheureusement, la presque totalité informe les administrés sur ce qu'ils connaissent déjà.

Une large place est prise par l'information touristique, commerciale, électorale. La plupart des communes n'ont pas remis à jour leur « portail » depuis plusieurs mois.

Les candidats, lors des élections municipales ou cantonales, informent les citoyens de leurs programmes et débattent avec eux des orientations à apporter à leur commune ou au canton. Ensuite au fil des mois, cela devient le black-out total.

Pourrait-on imaginer que ces sites internet communaux deviennent des vecteurs actifs de la citoyenneté, qu'ils favorisent la capacité des personnes de participer à l'élaboration des décisions qui les concernent à tous les niveaux ? Pourquoi ces sites communaux ne deviendraient-ils pas « interactifs » ?

Dans un premier temps, permettre au citoyen de savoir ce qui se passe lors des conseils municipaux en publiant sur la page web de la commune l'annonce et l'ordre du jour de ceux-ci, ensuite, un réel compte-rendu des débats et des délibérations inciterait le citoyen à contribuer au débat public démocratique. Et pourquoi pas un blog,

Liens utiles:

- Mairie de Fayence: <http://www.mairiedefayence.com/> voir « informations »
- Blog Pays de Fayence: <http://paysdefayence.blogspot.com/>

R.Cecchinato

Antennes de téléphonie mobile : déplacement fin 2006 ?!

En novembre 2005, deux nouveaux cas de cancer d'enfant dans une école du Pas de Calais, exposée aux ondes électromagnétiques d'antennes de téléphonie mobile défrayaient la chronique. SFR a immédiatement débranché ses antennes. Le débat sur le danger des antennes GSM était relancé, jusque dans le cercle de l'assemblée nationale. Mais le risque sanitaire n'est toujours pas reconnu quant à l'effet des ondes électromagnétiques. La justice devient cependant plus nuancée envers l'indépendance des groupes de chercheurs qui ressassent l'innocuité de ces antennes, et qui sont en partie financés par les opérateurs eux-mêmes. Peut-on être juge et partie dans un domaine où des sommes colossales sont mises en jeu ? Un parallèle avec l'affaire de l'amiante est souvent évoqué ...

A Montauroux, les deux antennes SFR et Orange émettent toujours, les dernières mesures connues datent de septembre 2001, révélant des pics à 4 V/m, alors que la norme pour les équipements électroniques est limitée à 3V/m, et que la limite recommandée par les groupes de chercheurs indépendant est de 0,6V/m.

Les opérateurs, qui veulent passer à la nouvelle génération de téléphonie mobile UMTS, seront sans doute contraints de déplacer les antennes pour la réalisation de leurs travaux, d'ici la fin 2006. Une issue heureuse, mais cependant tardive, après 8 années d'émission de ces antennes...

C. Portmann

La Lettre de Montauroux cherche son rédacteur en chef bénévole. Vous êtes ancien journaliste ou professionnel de l'édition à la retraite : merci de venir nous aider à améliorer notre publication. Contact au 06 77 22 29 17.

SOUTIEN, ADHESION

Je participe financièrement à la publication de ce journal gratuit.
(contribution libre).

Je désire adhérer à l'association "Le Clos" et m'engage à verser la cotisation annuelle de 16 euros.

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

N° de téléphone : _____ E-mail : _____

Date : _____ Signature _____

Informations municipales

Risques technologiques majeurs : Le Préfet du Var vient de prendre un arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs. Le dossier d'information complet peut être consulté en mairie. Un arrêté identique a été pris pour toutes les communes du Var conformément aux codes de l'environnement et des collectivités locales.

Schéma de cohérence territoriale : Par arrêté Préfectoral du 23 décembre 2005 est publié le périmètre du schéma de cohérence territoriale du canton de Fayence qui comprend les collectivités suivantes: Callian, Mons, Fayence, Montauroux, Saint Paul en Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes.

Une nouvelle compétence du SIVOM : "Dans le domaine de l'aménagement de l'espace": Elaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Station d'épuration Callian-Montauroux : par arrêté Préfectoral du 26 janvier 2006, un syndicat intercommunal est créé entre les communes de Callian et Montauroux. Il prend la dénomination de SIVU S.E.C.M. (Station d'Épuration Callian-Montauroux).

1 445

c'est le nombre d'habitants de la commune de Saint Paul en Forêt suite au recensement de l'année 2005.

En 1999 ils étaient 1 139 les Saint-Paulois.

Ils ont proliféré de 26%, plus de 4% chaque année pour en arriver là....

Est-ce bien raisonnable ?



SUBVENTIONS pour le PERI-SCOLAIRE.

Où en est-on du Contrat Educatif Local (CEL) et du Contrat Temps Libre (CTL) ?

Une réunion du comité de pilotage des CEL et CTL a eu lieu au mois de février, pour faire un bilan sur les activités subventionnées par ces contrats. Les organismes subventionneurs (Jeunesse et Sport pour le CEL, et CAF pour le CTL) ont constaté au niveau communal un manque de projet global pour l'organisation des activités péri-scolaires. Malgré une augmentation du nombre d'enfants sur la commune, la fréquentation du centre de loisirs a nettement baissé (500 jour/enfant en moins) entre 2004 et 2005, causant la perte d'une partie des subventions. Les causes évoquées sont les tarifs trop élevés, le système d'inscription beaucoup trop strict, l'éloignement du quartier des Estérets et le manque de transport pour se rendre au centre de loisirs. Ces remarques amènent à l'étude d'une nouvelle organisation du CLSH (Centre aéré) pour les prochaines vacances de Pâques et d'Été.

Le manque d'animateurs au sein de l'équipe municipale a également été mis en évidence pour répondre aux nouveaux besoins de la commune : animation des interclasses dans les écoles, du CLSH, du point Cyb, et enfin la mise en oeuvre d'un projet global d'animation avec les différentes associations qui s'investissent déjà dans ces activités, ou qui sont prêtes à y prendre part.

Toute cette organisation demande de nouveaux efforts, et le résultat est déjà tangible, puisqu'une enquête vient d'être lancée pour étudier l'opportunité d'ouverture du CLSH les mercredi, et ce dès la rentrée 2006.

Merci à l'équipe d'animation pour son investissement dans toutes ces actions éducatives, qui apportent à nos enfants de grands moments d'épanouissement et d'apprentissage.

C. Portmann

L'inéluctable participation.

Vous tous, Montaurousiens d'origine contrôlée ou nouvel arrivant issu d'une quelconque migration êtes les instigateurs de la politique Montaurousienne et de la réalité collective qui en découle.

Le jeu de la démocratie locale (comme tout type de démocratie) intègre dans sa totalité, tous les niveaux d'implication personnelle. Plus le niveau d'implication personnelle est faible et plus la réalité collective ira dans le sens de la minorité la plus forte. Plus le niveau d'implication personnelle est fort et plus la réalité collective ira dans le sens de l'intérêt général.

A Montauroux, à la dernière consultation électorale du 11 mars 2001 ce sont les partenaires de l'implication personnelle faible (abstentionnistes) 32,9 % qui ont fait ressortir la minorité forte de la liste Bottero 40,6 % des inscrits. La liste Dupeuble, minorité faible émergente à 22,3 % des inscrits.

Ainsi, que vous le vouliez ou non, les inscrits abstentionnistes et même les non-inscrits jouent au même titre que les autres sur l'évolution de la réalité collective de Montauroux.

Au conseil municipal auquel j'ai l'honneur de participer, le niveau d'implication personnelle n'a rien à envier à celui du dernier scrutin. Ce qui veut dire en clair qu'au sein de la « minorité forte » du conseil municipal de Montauroux se décline une autre « minorité forte » encore plus réduite. Et même si au bout du compte on arrive à une forme d'autocratie, la responsabilité de chacun n'aura jamais été aussi clairement établie.

Vous avez aimé les jeux de stratégie, les jeux de rôles, « Age of Empire », le poker, vous adorerez jouer à « Montauroux City »

Guy Coursimault.